

# LA GRAMMAIRE NORMATIVE DU FRANÇAIS ET LA FEMINISATION LINGUISTIQUE AU BURKINA FASO

**Salimata TRAORE**

*Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)*

*salitraore.st29@gmail.com*

**Nourkoum KAMBOUELE**

*Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)*

## Résumé

*La norme grammaticale française a été discutée au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle avec des critères variés. Cette norme au XVI<sup>e</sup> siècle, était destinée aux gens instruits de la Cour et aux grands écrivains. Par ailleurs, c'est lorsque l'ouvrage Remarques sur la langue française de Claude Favre de VAUGELAS est devenu une référence dans l'élaboration des grammaires scolaires et avec la généralisation de l'enseignement du français, que cette langue soutenue dictée par la norme devrait être l'apanage de tous. La grammaire normative a donc été fixée au XVII<sup>e</sup> siècle avec la création de l'Académie française qui en est la Garante depuis 1635. Cette fixation de la norme n'a pas toujours été faite sur des bases objectives en témoigne la suppression de certains termes féminins et l'instauration du masculin à valeur générique. Quelques trois siècles après, le besoin de féminiser s'est fait sentir avec l'accession massive des femmes dans tous les domaines de la vie socioprofessionnelle. Aujourd'hui, dans certains pays du monde, la féminisation est ancrée dans des habitudes langagières.*

*Au Burkina Faso, c'est une autre réalité car c'est le silence total sur la question. Sur le plan officiel, aucun texte ni référentiel n'est produit en la matière. C'est ainsi que la question est mal perçue par certains et encouragée par d'autres d'où une féminisation par conviction personnelle au Burkina Faso. Alors, cet écrit vise à faire la lumière entre la part de féminisation linguistique au Burkina Faso et le respect de la norme grammaticale du français en la matière.*

**Mots clés :** *grammaire normative, féminisation linguistique, féministe, masculin à valeur générique*

## Abstract

*The French grammatical standard was discussed in the 16th and 17th centuries with varying criteria. This standard in the sixteenth century was intended for educated people of the Court and great writers. Moreover, it was when the work Remarks on the French language by Claude Favre de VAUGELAS became a reference in the development of school grammars and with the generalization of the teaching of French, that this sustained language dictated by the standard should be the prerogative of all. Normative grammar was therefore fixed in the 17th century with the creation of the French Academy, which has been its Guarantor since 1635. This fixing of the standard has not always been made on objective bases, as evidenced by the deletion of certain feminine terms. and the establishment of the masculine with generic value. Some three centuries later, the need to feminize was felt with the massive accession of women in all areas of socio-professional life. Today, in some countries of the world, feminization is rooted in language habits.*

*In Burkina Faso, it is another reality because there is total silence on the issue. Officially, no text or benchmark has been produced on the subject. This is how the question is badly perceived by some and encouraged by others, hence a feminization by personal conviction in Burkina Faso. So, this writing aims to shed light between the part of linguistic feminization in Burkina Faso and the respect of the grammatical standard of French in the matter.*

**Keywords :** *normative grammar, linguistic leminization, feminist, generic masculine*

## Introduction

La grammaire normative est la science des règles de la langue écrite et orale. Ainsi, elle a pour objectif la prescription des règles et normes à respecter pour bien parler et bien écrire la langue. Elle est encore appelée grammaire prescriptive. La grammaire du français remonte au XVI<sup>e</sup> siècle à en croire (Genouvrier et *al.*, 1970 : 80) dans le passage suivant : « C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que s'élaborent les premières grammaires du français : signe d'une mutation dans l'histoire de notre langue... Les plus grands écrivains du temps rédigent sa "Défense et Illustration"; les grammairiens aussi, d'une certaine manière. Paraissent donc les premières grammaires françaises... »

Le XVI<sup>e</sup> siècle est donc une période déterminante pour la grammaire française qui trouvera une certaine stabilité au fil du temps à travers des ouvrages officiels fixant ses règles. C'est ainsi que l'Académie française fut fondée en 1635 et sa mission principale se décline à travers le passage suivant : « La principale mission de l'Académie française sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue, et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. », (Daïla, 2017 : 8).

Les grammairiens obtiennent alors le droit de régenter la langue, de distinguer ce qui est bien et ce qui est mal. Ainsi, naitront des ouvrages et des dictionnaires en l'occurrence *Le Bon Usage* qui s'est illustré comme le document de référence pour mieux cerner la norme grammaticale française. Il a été publié pour la première fois en 1936. En fait, la grammaire normative considère les règles comme immuables malgré l'évolution de la langue qui est sujette à des changements sociaux, économiques, éducatifs.

On peut remarquer que la langue française a été favorable à des néologismes, des emprunts et des créations lexicales jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, le XVII<sup>e</sup> siècle va apporter des bouleversements dans la langue quant à sa grammaire à laquelle on a voulu lui fixer une norme.

Cette régulation de la langue française sous le couvert de la norme va impacter l'orthographe lexicale, surtout le féminin de certains noms en témoigne ce passage de (Lessard et Zaccour, 2017 : 10-12) : « Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, de « grands hommes » lancent une offensive en règle contre les terminaisons féminines. C'est le début d'un mouvement politique qui fera du français une véritable langue d'hommes. Il est d'abord question de supprimer les féminins « superflus », c'est-à-dire dont la forme masculine se termine déjà en –e : peintresse, poétesse et philosophe. Progressivement, d'autres féminins, dont la forme masculine ne se termine pas en –e, disparaissent également. »

Au regard de ce passage, nous sommes en droit de nous poser différentes questions sur le bien fondé de ces entreprises de régulation de la langue. Alors, faut-il considérer toute cette politique linguistique entreprise depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme une entreprise de régulation de la langue selon les principes du bon usage ou de la norme établie ? Le bon usage était-il vraiment contre ces formes féminines pourtant en usage ? Au nom de quelle norme clairement établie et sur laquelle devrait-on s'y référer que ces hommes ont éliminé ces formes féminines ? Nous pensons clairement qu'il s'agit là des questions parmi tant d'autres qui militent en faveur des propos que nous pouvons entendre du genre « la guerre aux termes féminins ou la masculinisation de la langue française » avait commencé. Il s'agit d'une politique linguistique qui va durer près de trois siècles où la langue française donnera la primauté au genre masculin sous le couvert du masculin à valeur générique.

Au XX<sup>e</sup> siècle, un besoin crucial de dénominations féminines se fera sentir dans la langue française d'autant plus que la place socioprofessionnelle de la Femme a changé. En effet, il s'agit d'un changement de paradigme à en croire (Armstrong et *al.*, 2001 : 155) à travers les mots suivants : « Dans les années 80, les femmes sont encouragées à se diriger vers les filières professionnelles traditionnellement moins « féminines » telles que les domaines scientifiques, médicaux, légaux ou politiques ; les mots pour désigner des fonctions nouvelles continuent à manquer. On ne dispose pas d'unités lexicales au féminin correspondant à des noms tels que professeur, chef de service, huissier, ingénieur, député, docteur, auteur, chancelier, sénateur, ministre, maire, metteur en scène, précurseur, sculpteur, recteur. »

Relevons, cependant, qu'il s'agit d'un malaise qui s'est fait sentir dans la langue depuis le siècle précédent. En effet, des femmes depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vont donner de la voix pour dénoncer cette « masculinisation de la langue » et réclamer des termes féminins en rapport avec leur métier et profession. On parle alors de féminisation dans la langue. En effet, il s'agit d'un processus linguistique qui consiste à trouver ou créer des termes féminins dans certains cas et revoir le genre du nom dans d'autres cas. La féminisation linguistique du français est connue sous d'autres appellations telles que *sexisme linguistique/Rapports entre genre et langues/Démasculinisation de la langue*.

La lutte pour une prise en compte équitable des femmes dans la langue a eu de retombées positives puisque plusieurs mots féminins ont été intégrés dans le Dictionnaire de l'Académie française et sont employés sans aucune ambiguïté de nos jours. Ce n'est cependant pas le cas pour tous les termes féminins pourtant en usage aujourd'hui. C'est l'exemple des termes féminins en *-eure* comme *professeure, censeure, auteure...* L'Académie française en sa séance du 28 février 2019 rend public le rapport de la Commission de réflexion sur la féminisation mise en place. Ce rapport intitulé *La féminisation des noms de métiers et de fonctions* et publié sur son site [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr) indique à la page 9 que : « L'emploi de ces formes en « -eure », qui fait débat, et cristallise certaines oppositions au mouvement naturel de la féminisation de la langue, ne constitue pas une menace pour la structure de la langue ni un enjeu véritable du point de vue de l'euphonie, à condition toutefois que le « e » muet final ne soit pas prononcé. L'usage est en train de se former : cette forme de féminisation s'appliquera-t-elle à tous les substantifs en « -eur » qui n'ont pas de féminin ? Il n'entre pas dans la mission de l'Académie d'anticiper sur les évolutions en cours, et qui ne manqueront pas de se poursuivre en fonction des transformations de la société et des mœurs. » C'est dire donc que la féminisation linguistique est un sujet qui préoccupe de plus en plus l'Académie française au point de créer une Commission de réflexion.

Cependant, cette question est-elle à l'ordre du jour dans tous les pays francophones du monde en général et d'Afrique en particulier ? Nous pouvons répondre, sans ambiguïté, par la négative. En effet, au Burkina Faso par exemple, elle est méconnue du grand public en témoigne ce plaidoyer du rédacteur en chef d'un journal de la place lors d'un entretien dans le cadre de l'élaboration de notre thèse de doctorat. À la question de savoir si la féminisation est un phénomène à encourager au Burkina

Faso, il répond en ces termes : « C'est plutôt un phénomène à expliquer qu'à encourager, aider les gens à le comprendre. »

Alors, pour cerner cette question de norme grammaticale et de féminisation linguistique du français, nous nous sommes intéressés au monde de la presse. La démarche adoptée à cet effet a été aussi bien quantitative que qualitative à travers un corpus, d'une part, et des entretiens et enquêtes sous forme de questionnaire, d'autre part.

La suite de la présente réflexion nous conduit à nous intéresser à la question de norme grammaticale française, il sera ensuite question d'évoquer l'impact des luttes féministes sur la féminisation avant d'aborder la question de la féminisation linguistique au Burkina Faso.

## **La norme grammaticale du XVI<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle**

Les premières grammaires françaises, comme annoncé dans l'introduction, remontent au XVI<sup>e</sup> siècle. Ce qu'il faut comprendre est que la question de norme aussi apparaît à cette époque dans les débats. Notons aussi que la norme n'a pas toujours été la même. Cette notion de norme se diversifie au fur et à mesure que l'on avance dans le temps.

### ***1.1. La norme au XVI<sup>e</sup> siècle***

Pour établir la norme au XVI<sup>e</sup> siècle, tantôt l'on avance des critères géographiques, à savoir, la variété de français à considérer pour établir la norme (étant entendu que la forme varie d'une région à une autre), tantôt des critères géographiques et sociaux, c'est-à-dire, s'il faut s'intéresser au français populaire ou à celui employé par la Cour et les grands écrivains tels les personnes instruites, pour établir la norme. Le choix a vite porté sur le français de Paris. Ce qu'il faut noter est que la norme au XVI<sup>e</sup> siècle est liée à un besoin pratique car si l'on veut tirer profit des avantages matériels de l'édition d'un livre aussi être lu partout, l'on a intérêt à écrire dans le français de Paris. Par ailleurs, les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle vont établir un autre type de norme en appliquant à la langue française des critères d'analyse de la grammaire latine (comment écrire, comment prononcer) : l'on se retrouve dans le domaine de "ce qu'il faut faire", à savoir, la norme obligatoire liée à l'idée de correction (il faut dire ou écrire telle chose parce que c'est la règle générale).

Tout cela pourrait s'expliquer par le fait qu'à cette époque, il n'y avait pas de grammairien de langue française formé. Ceux qui, au départ, devraient

rédigés les manuels de grammaire française étaient des spécialistes de la langue latine, d'où l'influence de la grammaire latine sur celle française.

### **1.2. La norme au XVII<sup>e</sup> siècle**

Un autre type de norme va s'établir au XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du fait de considérer la norme comme une valeur. On définit la norme par rapport à un beau désirable. C'est ainsi que l'on se retrouve dans le domaine du "ce qu'on doit faire", à savoir, une norme morale. Ainsi, le XVII<sup>e</sup> siècle va fondre la grammaire à la rhétorique pour en faire un seul et même art. Cette norme du bon usage au XVII<sup>e</sup> siècle s'adresse principalement à une certaine classe sociale de Parisiens de l'avis de Javier Suso LOPEZ dans *Norme et bon usage au XVII<sup>e</sup> siècle en France* (s.d.) dans le passage suivant : « Vaugelas ne s'occupe pas de vouloir corriger les « fautes grossières qui se commettent dans les Provinces, ou dans la lie du peuple de Paris » (1672 : XIV) ; il se propose comme objectif de purifier le langage de la Cour et des bons auteurs, d'où il a relevé toutes les fautes qu'il signale dans ses Remarques. "Honnestes gens" ne veut aucunement dire les gens instruits, mais "les gens de la Cour et de condition" dans leur ensemble. » Ainsi, les réformateurs du XVII<sup>e</sup> siècle, qui ne sont pas grammairiens selon Javier Suso LOPEZ dans *Norme et bon usage au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, réduisent la langue en tant qu'objet d'étude à ce même cercle d'usagers dont ils prétendent reformer certaines habitudes langagières "vicieuses". Ils imposent ainsi leur domaine d'observation, d'où l'on tire la notion d'usage, une portée moins étendue par rapport à la notion d'usage des grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils effectuent une coupure synchronique (par rapport à l'usage du moment en omettant la notion de norme au XVI<sup>e</sup> siècle) et ils déclarent hors d'usage tout ce qui n'a plus cours habituel ou ordinaire. Contrairement à la position maintenue par les grammairiens du XVI<sup>e</sup> siècle, qui essayaient de fixer la langue pour en "arrêter la corruption", les réformateurs du XVII<sup>e</sup> siècle acceptent paradoxalement le principe d'évolution et de changement de la langue comme un fait auquel on ne peut s'opposer. Pourtant, ce n'est pas la totalité des usages à la Cour qui fait la norme, mais une minorité ; c'est-à-dire l'élite des voix, l'avis collectif des gens instruits selon Javier Suso LOPEZ dans *Norme et bon usage au XVII<sup>e</sup> siècle en France* (s.d.) à travers ce passage : « En effet, la Cour n'est pas suffisante toute seule pour servir de règle ; il faut que la Cour et les bons auteurs y concourent, et ce n'est que la conformité qui se trouve entre les deux que l'usage s'établit. En cas de doute et de non concordance entre l'usage de la Cour et celui des

bons auteurs (puisque ceux-ci montrent parfois certains défauts), il faut tenir compte de l'avis des « gens sçavants en langue ». En résumé, « tout le secret pour acquérir la perfection de bien escrire et de bien parler ne consiste qu'à joindre ces trois moyens ensemble. », (Vaugelas, 1672 : II). Il ressort clairement de ce passage que la norme au XVII<sup>e</sup> siècle s'est établie à travers l'usage des "bons auteurs" de la Cour ; seuls les usages de ces bons auteurs de la Cour constituent la référence sur laquelle s'est fondée la norme. En cas d'emplois douteux, les spécialistes de la langue sont appelés à la rescousse pour trancher.

Par ailleurs, comme au XVI<sup>e</sup> siècle, l'intention n'était pas d'imposer cette norme à toute la société dans son ensemble mais à une certaine classe, à la Cour et aux grands écrivains. Mais c'est lorsque l'ouvrage de Claude Favre de Vaugelas intitulé *Remarques sur la langue française* a impacté l'élaboration des grammaires scolaires et l'enseignement du français a été étendu en France au XIX<sup>e</sup> siècle comme matière scolaire, que tous les Français devaient apprendre ce français soutenu dicté par la norme, le bon usage. En effet, les grammairiens classiques définissaient leur enseignement comme l'art de bien écrire et de bien parler. Ces règles et normes sont codifiées dans des dictionnaires et des ouvrages spécialisés de grammaire. Il s'est agi donc d'enseigner une grammaire normative, prescriptive.

La Garante de cette norme est l'Académie française, créée en 1635 à l'initiative de Richelieu. En effet, elle a pour objectif non seulement de travailler à donner une grammaire de référence au français pour en faire une langue classique au même titre que le latin ou le grec, mais aussi faire en sorte que cela permette à celle-ci d'affirmer son statut de langue véhiculaire.

Au plan lexical, l'Académie française avait aussi pour rôle d'effectuer un tri entre les néologismes et d'éliminer tous ceux qui n'étaient pas conformes à la norme. Cela du fait qu'au cours des siècles précédents, le français avait créé de nouveaux mots motivés par des besoins du XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, par la traduction du latin de grands nombres d'œuvres scientifiques, historiques, religieuses..., mais aussi par le mouvement de la Pléiade (avec pour grands auteurs Ronsard et Du Bellay) pour enrichir la langue.

## Le féminin des mots

Suivant la grammaire dite normative ou scolaire, le féminin des mots (les féminins qui s'obtiennent par formation) de façon générale se forme sur le masculin du mot puisque l'usage a voulu que le féminin se forme à partir du masculin et non le contraire. Cela à travers le passage suivant sur le genre tiré du *Bon Usage* (Grevisse et Goosse, 2011 : 672) : « La tradition veut qu'on parte du masculin pour donner le féminin ; le masculin singulier étant pour le nom (ainsi que l'adjectif et le pronom) la forme indifférenciée, neutralisée, comme l'infinitif pour le verbe. »

Par ailleurs, dans notre démarche, nous apportons toutes les précisions sur le genre féminin en usage dans la langue française selon les ouvrages spécialisés. Ainsi, nous signalons d'emblée que la langue française ne dispose pas d'une règle unique pour tous les mots ou d'un seul suffixe pour la formation du féminin. Tout dépend du mot ou de sa finale parfois.

### ***2.1. Les féminins obtenus par l'adjonction d'un « e » au masculin ou par dédoublement de consonne finale***

Notons que beaucoup de mots en français forment leur féminin en ajoutant un *e* muet au masculin du nom : *un allié/ une alliée* ; *un ami/ une amie*. D'autres mots forment leur féminin en *-esse* : *maître/ maîtresse, tigre/ tigresse, diable/ diablesse, traître/ traîtresse*.

Pour d'autres mots encore, il n'y a aucune différence graphique entre le masculin et le féminin. Seul le déterminant éclaire le mot : *un concierge/ une concierge, un journaliste/ une journaliste, un artiste/ une artiste* (on dit qu'il s'agit de féminin non marqué).

### ***2.2. Les féminins des mots masculins terminés par le suffixe -eur***

Pour les mots masculins ayant le suffixe *-eur*, selon la règle générale (certains forment leur féminin en *-eresse* comme dans *enchanteresse, pêcheresse, vengeresse*), ils forment leur féminin en *-euse* : *buveur/ buveuse, danseur/ danseuse*.

« Certains noms ayant la finale anglaise *-er* adoptent le féminin français *-euse* : *sprinter, dealer* (parfois écrits *-eur*), *sprinteuse, dealeuse* (dans une série policière française, télévision belge du 10 juin 1999) », (Grevisse et Goosse, 2011 : 684).



### 2.3. Les féminins des mots masculins terminés par le suffixe – teur

Pour les noms terminés en –*teur*, il convient de distinguer deux terminaisons féminines possibles, en –*trice* et en –*teuse* :

- l'on emploie le suffixe féminin –*trice* lorsqu'il n'existe pas de verbe correspondant au nom (agricultrice, aviatrice, institutrice, directrice...) ou bien le verbe est apparu postérieurement au nom (acteur/acter/actrice, auditeur/auditer/auditrice). Soit il existe un verbe correspondant au nom ne comportant pas de –*t-* dans sa terminaison. En exemples, nous avons : *calculer/calculatrice, conduire/ conductrice, former/formatrice*. Ou encore, il existe un substantif corrélé au nom se terminant par –*tion*, –*ture* ou –*torat*, quelle que soit la terminaison du verbe correspondant. Nous avons les cas édition/éditrice, lecture/lectrice, tutorat/tutrice comme dans les graphies *une agricultrice, une animatrice, une auditrice, une compositrice, une conductrice...*

- la forme féminine se termine par –*teuse* lorsqu'au nom correspond un verbe en rapport sémantique direct comportant un –*t-* dans sa terminaison et/ou qu'il n'existe pas de substantif corrélé se terminant par –*tion*, –*ture* ou –*torat* comme dans les graphies : *acheter/acheteuse, ajuster/ajusteuse, battre/battuse, étiqueter/étiqueteuse, transporter/transporteuse...*

Par contre selon *Le Bon Usage*, (Grevisse et Goosse, 2011 : 685) « *auteur ; imposteur* s'emploient traditionnellement tels quels au masculin pour les femmes quel que soit le sens ».

Nous pouvons remarquer que *Enchanteur, pêcheur, vengeur* changent –*eur* en –*eresse* : *enchanteresse, pécheresse, vengeresse*. De même, *bailleur, défenseur, demandeur, vendeur* dans la langue juridique, *charmeur* et *chasseur* dans la langue poétique. Par contre dans l'usage courant, on a les formes féminines *demandeuse, vendeuse, charmeuse, chasseuse*. Mais, « La langue familière emploie “doctoresse” comme féminin de docteur (en médecine). Comme mot en apostrophe, on dit toujours “docteur”. Cette forme s'impose aussi pour les femmes qui ne sont pas médecins : C'est un mot canadien que Mlle Carmen Roy, Docteur de l'Université de Paris, vient de nous apprendre (CH. BRUMEAU, dans le Figaro litt., 18 juillet 1953). », extraits du *Bon Usage* (Grevisse et Goosse, 2011 : 687).

Par ailleurs, selon *Le Bon Usage* (Grevisse et Goosse, 2011 : 685) « L'usage traditionnel refuse une forme féminine à l'ensemble des noms en –*seur*

empruntés du latin : *agresseur, censeur, confesseur, défenseur, oppresseur, possesseur, précurseur, prédécesseur, professeur, proviseur, successeur...* La forme féminine serait identique à un mot existant dans le même domaine sémantique : *médecin, marin, camelot*. Finales peu faciles à féminiser : *clerc, flic, jockey, chef*. ».

#### **2.4. Les mots à radicaux différents selon le genre ou mots épïcènes**

Il y a aussi des cas où le masculin et le féminin ont des radicaux différents : *amant/mâîtresse, confrère/consœur, mari/femme, parrain/marraine, gendre/bru...*

Il faut comprendre aussi qu'il y a des noms épïcènes en français, c'est-à-dire des noms qui n'ont qu'un seul genre quel que soit le sexe des personnes désignées : on distingue des féminins épïcènes (une canaille, une fripouille, une personne, une star, une sentinelle, une vedette, une victime, une créature, une gent...) et des masculins épïcènes (un vampire, un vandale, un forçat, un otage, un médecin, un marin, un sculpteur, un censeur, un proviseur...).

### **L'Académie française et la norme grammaticale**

Dans la détermination de la norme grammaticale au XVII<sup>e</sup> siècle, L'Académie française a joué un rôle essentiel. C'est ainsi qu'elle est restée réticente sur la question de la féminisation jusqu'au XXI<sup>e</sup>. Dans les lignes qui suivent, nous rappelons ce rôle avant de déterminer sa position actuelle sur cette question de la féminisation.

#### **3.1. Le rôle de l'Académie française dans la "masculinisation" de la langue**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les théoriciens et grammairiens vont, au nom des règles de la pureté, de la clarté et de bienséance, fixer la norme sous l'œil bienveillant et superviseur de l'Académie française. Ainsi, cette institution, composée essentiellement d'hommes, va travailler à régenter la langue en touchant au genre des mots. C'est ainsi que certains mots féminins seront vidés de leur suffixe féminisant pour être employés comme des noms masculins sous le couvert du masculin à valeur générique. D'autres noms féminins vont tomber en désuétude puisqu'ils ne seront plus employés. L'Académie française, la Garante de la langue

française, a donc été complice dans cette politique linguistique contre les formes féminines.

### ***3.2. La position actuelle de l'Académie française concernant la féminisation linguistique***

Plus de trois siècles après sa fondation en 1635, l'Académie française est acculée de toute part en ce qui concerne la question de la féminisation linguistique. Forcée de revoir sa position, elle se résout en 2019 à reconnaître officiellement la nécessité de féminiser à travers la publication d'un rapport de la Commission de réflexion créée. Dans ce rapport, elle admet les formes féminisées en usage respectant les règles de la langue : l'utilisation du déterminant féminin ou l'adjonction des termes *homme / femme* sur le titre ou la fonction, l'utilisation d'un suffixe féminisant (c'est-à-dire reconnu par la langue) et l'utilisation du masculin à valeur générique.

Plus tôt au XX<sup>e</sup> siècle, elle a accepté intégrer des formes féminines qui sont entrées naturellement dans l'usage et qui respectent les règles de formation du féminin dans son dictionnaire. C'est alors qu'elle a accueilli dans la 8<sup>e</sup> édition de son Dictionnaire (1935) les termes *artisane, postière, aviatrice, pharmacienne, avocate, bûcheronne, factrice, compositrice, éditrice, exploratrice, archiviste, artisane, athlète, attachée, auditrice, avocate...*

En 1986, elle a introduit dans son Dictionnaire les formes féminines *agricultrice, anatomiste, apicultrice, avicultrice, archéologue, banquière, bureaucrate, championne, clinicienne, colporteuse, conserveur, cultivatrice, dentiste, droguiste, entomologiste, géographe, géologue, géomètre.*

Cependant, elle refuse de se prononcer sur des usages contraires à la formation du féminin dans les termes comme *professeure, recteure, sapeuse-pomprière, auteure, ingénieure, cheffe, procureure.* Une position qu'elle garde toujours selon le rapport de la Commission publié en 2019.

### **La grammaire normative du français et la féminisation linguistique au Burkina Faso**

Avant d'entrer dans le fond du sujet pour établir le lien entre grammaire normative et féminisation au Burkina Faso, il sied de tenter d'abord de cerner la compréhension que les Burkinabè ont de cette question.

#### ***4.1. La réception de la féminisation linguistique au Burkina Faso***

La féminisation linguistique est un phénomène qui s'impose à tout locuteur francophone de nos jours. Il s'agit d'un phénomène lié à l'émancipation de la femme, au fait que les femmes en plus de s'occuper des tâches traditionnelles qui leur étaient réservées, occupent d'autres fonctions que la langue française avait occultées. Au Burkina Faso, la question n'est pas à l'ordre du jour. Des questions préoccupantes telles l'insécurité sociale et alimentaire, la pauvreté surtout des femmes, la question de l'éducation... l'attendent. Telles sont les réponses auxquelles vous serez confrontés quand vous voulez aborder la question de la féminisation linguistique du français avec un citoyen lambda au Burkina Faso.

Par contre, lorsqu'on aborde cette même question avec les praticiens de la langue française (journalistes, linguistes, grammairiens...), il y a de quoi en parler puisque certains sont confrontés à des difficultés non pas des moindres dans leur pratique au quotidien (les journalistes surtout). En effet, ils évoquent parfois des contradictions, des frustrations ou même des incompréhensions lors de leurs entretiens ou débats. Lorsque les présentateurs féminisent et que les invitées rectifient en adoptant la forme masculine, il y a de quoi à être embarrassé.

#### ***4.2. La norme grammaticale et la féminisation linguistique au Burkina Faso***

Comme annoncé dans l'introduction, notre étude sur la féminisation a porté sur un corpus issu du milieu de la presse. Des entretiens et enquêtes ont aussi été réalisés. Notons par ailleurs qu'une étude sur la féminisation avait été réalisée en 2010 (notre Mémoire de DEA). Celle réalisée en 2020 (Thèse de Doctorat en cours) a montré qu'il existe une féminisation tacite au Burkina Faso. En effet, le taux de féminisation global qui était de 47,61% en 2010 selon les résultats de l'analyse du corpus de DEA est passé à 85,28% en 2020. Cela nous permet d'affirmer sans nous tromper que la féminisation est un phénomène qui s'impose dans le quotidien langagier des francophones burkinabè. Ainsi, le taux a presque doublé en dix (10) ans.

Cependant, l'arbre ne doit pas cacher la forêt, dit-on ! En effet, il nous a été donné de constater que les usages des désignations sont sujets à des flottements, à des irrégularités de tout genre. Alors, remarquons d'une

part, qu'il existe des cas où une même désignation est employée différemment du point de vue du genre dans un même numéro et parfois à la même page d'un quotidien. D'autre part, elle peut être féminisée en image et garder la forme masculine dans les commentaires ou être de genre masculin dans les titres du journal et de forme féminine dans le reportage. Par ailleurs, nous pouvons ajouter que les divers flottements enregistrés dans les emplois des désignations de titre ou grade sont moins perceptibles dans les désignations de métier et profession.

Au regard de tout cela, nous pouvons reconnaître que la norme grammaticale en matière de féminisation au Burkina Faso n'est pas assimilée et respectée. Nous assistons donc à une féminisation tacite qui se réalise suivant le fait qu'on soit ouvert ou pas à la question de la féminisation linguistique du français. Il s'agit donc d'une féminisation "par conviction personnelle" selon les termes d'une de nos personnes interrogées lors de nos enquêtes.

## **Conclusion**

La féminisation linguistique est intrinsèquement liée à l'évolution de la langue française car les normes grammaticales ont apporté des changements dans ce sens. Des mots féminins ont changé de genre pour une raison ou une autre ou ont été abandonnés de l'usage au fil du temps. L'Académie française créée en 1635 a été cette institution qui a donné le droit aux réformateurs d'apporter tous ces changements nécessaires aux règles de la langue. Quelques trois siècles après, les données sociolinguistiques ayant changé, cette institution s'est retrouvée dans l'obligation de revoir la question de la féminisation d'où la création de nouveaux mots féminins dont les équivalents masculins existaient déjà. Cette institution reconnaît aujourd'hui officiellement la féminisation comme un phénomène linguistique naturel et dont la nécessité de féminiser devient de plus en plus évidente. Elle accepte toutes les formes féminines respectant les règles de formation du féminin en français, aussi l'usage de la féminisation minimale, du masculin à valeur générique et l'emploi de la mention Madame...

Au Burkina Faso, la question de la féminisation linguistique du français est une thématique nouvelle pour les spécialistes et praticiens de la langue française. La nouveauté de la question fait toute sa complexité. Chacun essaie de féminiser comme il peut et dans la mesure du possible. Alors,

force est de reconnaître que la féminisation linguistique a évolué positivement en l'espace de dix ans au Burkina Faso car le taux de féminisation qui était de 47,61% en 2010 est passé à 80,64% en 2020. Mais, les usages divers constatés dans les données du corpus nous ont amenée à reconnaître que la norme grammaticale en matière de féminisation n'est pas toujours respectée au Burkina Faso.

## **Bibliographie**

**Académie française**, (2019), *La féminisation des noms de métiers et de fonctions*, [www.academie-francaise.fr](http://www.academie-francaise.fr). consulté le 24 aout 2022.

**Armstrong Nigel, Bauvois Cécile et Beeching Kate** (2001), *La Langue française au féminin : le sexe et le genre affectent-ils la variation linguistique ?*, Paris, Harmattan.

**Daïla Béli Mathieu** (2017), *Analyse sociolinguistique du français parlé au quotidien dans quelques villes du Burkina*, thèse de doctorat unique en Sciences du langage, Université Ouaga I Professeur Joseph KI ZÉRBO.

**Genouvrier Émile et Peytard Jean** (1970), *Linguistique et enseignement du français*, Paris, Librairie Larousse.

**Grevisse Maurice et Goosse André** (2011), *Le Bon Usage*, Paris, De Boeck Duculot.

**Lessard Michaël et Zaccour Suzanne** (2017), « Le préambule » dans *Grammaire non sexiste de la langue française : Le masculin ne l'emporte plus !*, Paris, C. P. 221, M Edition, éditions Syllepse, pp.7-21.

**Lopez Suso Javier**, s.d., *Norme et Bon Usage au XVII<sup>e</sup> siècle en France*, Université de Granada.